



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 février 2020

**Objet de la délibération**

**BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ANNEXE DU PORT**

Le vingt sept février deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Frédéric TOUSSAINT à Yves GUYOT, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN

**Absent(s) :**

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur LE CORFF Jean-François** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2020.02.012**

**BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ANNEXE DU PORT**

**Rapporteur : Jean-François LE CORFF**

Considérant que le budget 2020 doit être soumis à l'assemblée, ce dernier a été élaboré dans les conditions suivantes :

Compte tenu de l'assujettissement à la TVA de cette activité, le budget est présenté hors taxes. Les montants de la TVA facturée aux différents utilisateurs transitent dans les caisses de la Ville avant d'être reversés aux services fiscaux déduction faite de la TVA payée par la Ville.

Le compte administratif 2019 ayant été préalablement soumis à l'assemblée, le résultat de l'exercice 2019 est intégré dans le budget primitif 2020.

Le budget primitif intègre donc le résultat de l'exercice et les restes à réaliser.

Le budget primitif du budget annexe du port s'équilibre globalement comme suit :

	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Rappel BP 2019	Proposition BP 2020	Rappel BP 2019	Proposition BP 2020
<b>FONCTIONNEMENT</b>	40 000.00	55 703.52	40 000.00	55 703.52
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 802.00	8 023.67	1 802.00	8 023.67
<b>TOTAL</b>	<b>41 802.00</b>	<b>63 727.19</b>	<b>41 802.00</b>	<b>63 727.19</b>

La section d'investissement prévoit en recettes les amortissements pour 1 357€, la reprise de résultat de l'exercice 2019 ; ce qui permet de financer l'étude et de prévoir l'acquisition de matériel.

La section de fonctionnement prévoit 48 144.52€ de charges à caractère général dont 32 000€ de prestations de service (interventions de l'association des Pêcheurs Plaisanciers). Les autres dépenses concernent essentiellement l'entretien des installations (installation et balisage), le remplacement de matériels et la communication auprès des usagers.

Les autres chapitres de dépenses représentent : charges de personnel (5 200€), admissions en non-valeur (500€), charges exceptionnelles et dotations aux amortissements (1 857€).

Le budget est équilibré par l'excédent de 2019 et les redevances facturées aux usagers pour un montant HT de 46 500€. Ce montant prend en compte le niveau d'activité réalisé en 2019 avec l'application des tarifs tels que votés par le Conseil Municipal.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2313-1,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 février 2020,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 février 2020,  
**Vu** le rapport présenté en séance,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** le budget primitif 2020 du port tel que présenté.

**Délibération adoptée par 27 voix Pour et 0 voix Contre, 3 Abstention(s).**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU